



COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N° 14- 2021

Nombre de membres
en exercice 14
Nombre de membres
présents 12

Nombre de membres
votants 14

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation : 06/04/2021

Objet Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de l'année 2021.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 013-211300090-20210412-142021-DE



EXTRAIT DU

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le douze du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Bernard JEAN, Carolyn TOCHON, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, Sabine BOUICHET et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : philippe CARON à Bernard JEAN,
Michel PUECH à Michel GOURLIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---0000000---

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 13/04/2021

de la publication/notification le 13/04/2021

Fait à La Barben, le 13/04/2021

Le Maire

Franck SANTOS

LA BARBEN, le 12 avril 2021

Le Maire

Franck SANTOS